

COURS III – LES CIRCONSTANCES DE L'ACTION

Elise Marrou (Sorbonne Université) - CUF Moscou – le 10/12/2019

DÉFINITION STANDARD DE L'ACTION

- Définir l'action, nous venons de le voir ensemble, c'est comprendre ce par quoi elle n'est pas réductible à un événement ; c'est tout autant ressaisir sa structure à l'aune de son motif ou de sa fin. Il n'est sans doute pas exagéré de soutenir que la philosophie de l'action s'est focalisée pour l'essentiel sur ces trois directions :
- - la distinction entre action et événement (celle qui sépare les raisons de ses causes)
- - la saisie de la structure de l'action à partir de son intention ou de ses conséquences.
- - l'intentionnalité de l'action et les enjeux d'une connaissance proprement pratique.

QUEL EST LE POINT DE DÉPART ?

- La philosophie contemporaine qui s'est proposée d'être philosophie de l'action a négligé le poids des circonstances dans la logique de l'action (ou dans la compréhension de son déploiement), logique qui, comme nous l'avons vu la semaine dernière, est le plus souvent dichotomique :
- Intention vs conséquence
- Volonté vs effectivité
- Causes vs raisons.

LES PRÉSUPPOSÉS DE LA PHILOSOPHIE DE L'ACTION STANDARD

- La philosophie de l'action contemporaine a ainsi présupposé qu'il existe quelque chose comme un noyau de l'action, une action in nucleo que l'on pourrait analyser, décortiquer, mettre à l'épreuve sans l'inscrire dans des circonstances précises et déterminées.
- Or, cet isolement ou cette abstraction des circonstances paraît contre-indiqué, voire radicalement impossible compte tenu d'un certain nombre de traits définitoires de l'action que nous avons commencé à entrevoir grâce à Aristote et à Hegel : son insertion dans le monde, sa temporalité très particulière qui n'a rien d'homogène ni de continu et enfin l'effort et les risques de l'action (que nous avons entrevu négativement à partir d'Oblomov, La collectionneuse et la Conscience de Zéno).
- Comment penser l'action en la détachant des particularités qui sont les siennes dans son inscription spatio-temporelle dans le monde? Peut-on dès lors maintenir la définition courante des circonstances que l'on trouve dans les dictionnaires ("particularité qui accompagne un événement, une situation") ? Ne doit-on pas au contraire redéfinir les circonstances pour aboutir à une détermination elle-même plus satisfaisante de l'action? C'est ce que nous voudrions défendre durant cette séance.

CIRCONSTANCES (DÉFINITION)

- Nous allons désormais reprendre chacun des fils de l'analyse de l'action que nous avons introduits la semaine dernière pour les mettre en usage. Les circonstances n'ont rien d'une enveloppe ou d'un cadre inessentiel et accidentel de l'action. Elles ne se réduisent pas non plus à accompagner l'action, ni à l'entourer (circum-stancia, comme s'il y avait l'essentiel de l'agir, sa structure, sa logique et son enveloppe contingente).
- Circonstance : “contexte qui nous permet de comprendre qu'une action ait été accomplie comme elle l'a été“. Or, dans chacun des modèles de l'agir que nous avons examiné, nous avons retrouvé cette part d'accomplissement sur laquelle Heidegger avait d'emblée attiré notre attention dans l'extrait de la Lettre sur l'humanisme.

ENJEUX

- Il nous faut donc à la fois montrer que :
- (1) Les circonstances sont partie intégrante de l'action.
- (2) Qu'elles peuvent également valoir comme une perspective que nous prenons sur une action donnée au même titre que la perspective de sa cause ou de ses raisons (voir l'article de Vincent Descombes sur ce point): pourquoi l'agent a-t-il fait ce qu'il a fait et pourquoi l'a-t-il fait de la manière dont il l'a fait?
- Que faut-il entendre ici par perspective ou point de vue sur l'action ? On peut expliquer la conduite de quelqu'un en indiquant sa cause (il a crié parce qu'il a reçu une pierre sur le pied), en donnant une raison (il a crié pour appeler au secours), en mentionnant les circonstances (il a crié au moment où il a aperçu les secours qui avançaient).

RELATION ENTRE LA VALEUR D'UNE ACTION ET SON INSERTION DANS DES CIRCONSTANCES DONNÉES

- Considérons d'abord le premier aspect de la question : pouvons-nous réellement dire ce qu'est un acte en dehors de la caractérisation des circonstances ?
- Descombes prend l'exemple d'un chirurgien qui n'a d'autre choix que d'amputer un blessé ou du dentiste qui doit arracher un dent. Ces exemples sont tout à fait élémentaires, mais ils permettent d'introduire la diversité des descriptions de l'action : à l'égard des organes sur lesquels le chirurgien et le dentiste opèrent, c'est une violence, et pourtant à l'échelle de l'organisme cet acte est de l'ordre d'un soin.
- Vous voyez bien ce qui pose problème ici : la relation entre la valeur d'une action et son insertion dans des circonstances données.

VALEUR DE L'ACTION ET CIRCONSTANCES

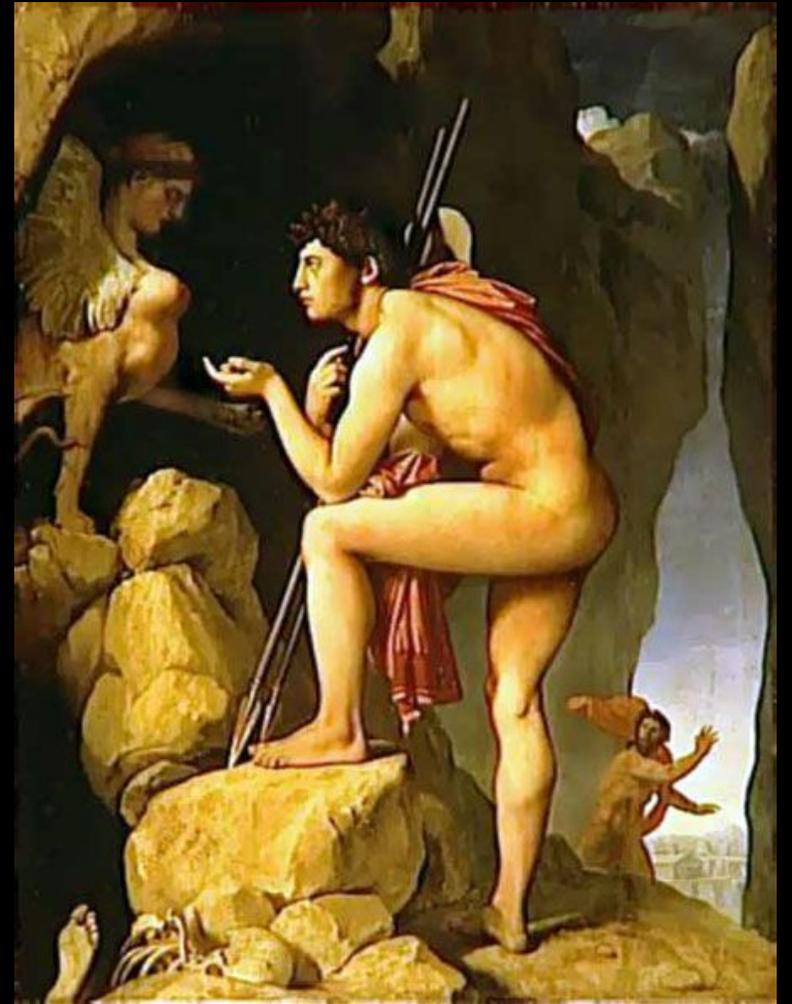
- Affronter cette question de la relation entre la valeur de l'action et l'insertion dans des circonstances données paraît inévitable : est-ce qu'une action en elle-même indifférente peut devenir bonne ou mauvaise si l'on tient compte des circonstances ? Est-ce qu'un délit peut être excusé, voire approuvé en vertu de circonstances spéciales ? Le fait de parler de circonstance atténuante ou aggravantes renforce cette idée que la connaissance des circonstances de l'action affecte le jugement sur la valeur de l'action, plutôt que le jugement sur sa réalité.

LA PLURALITÉ DES DESCRIPTIONS DE L'ACTION

- Dans les deux cas, que nous mettions en doute l'idée même que les circonstances seraient comparables à des conditions extérieures qui doivent s'ajouter à une chose déterminée ou que nous montrions que la valeur d'une action ne peut se passer de la prise en compte des circonstances, il semble impossible de tracer une limite étanche entre les éléments de la description de l'action et les détails qui sont seulement des descriptions de ses circonstances.
- Kenny résume parfaitement ce point dans *Action, Emotion and Will* (p.130) : « toute action humaine peut-être décrite de plus d'une façon. On peut la décrire avec plus ou moins de détails, et il est difficile de fixer a priori des frontières entre les détails qui comptent parmi les éléments de la description de l'action et les détails qui sont seulement des descriptions de ses circonstances ».

I. HEGEL, PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT §117-118

- Un passage important des Principes de la philosophie du droit peut nous permettre d'illustrer ce double point (la pluralité des descriptions/l'intégration des circonstances dans la description de l'action) :
- Hegel remarque que de nos jours Œdipe serait peut-être jugé coupable d'homicide, mais pas de parricide, car il pourrait plaider qu'il ne savait pas qui était l'homme avec lequel il s'est querellé sur la route.
- Cet exemple permet à Hegel de souligner que notre concept d'action humaine inclut ce qu'il appelle le droit du savoir : le sujet de l'action a le droit de refuser qu'on lui impute les choses dont il ne pouvait pas savoir qu'il les faisait. Œdipe savait qu'il se querellait avec un homme. Il ne savait pas et ne pouvait pas savoir qu'il était en présence de son propre père.



HEGEL, PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT §§117-118

- À d'autres époques et en particulier celles que Hegel nomme l'âge héroïque et qui se reflète selon lui dans la tragédie antique, on n'attachait pas la même importance à la distinction entre ce qui a résulté de l'action de quelqu'un et ce que le sujet a fait en sachant qu'il le faisait:
- « La conscience de soi héroïque (comme dans les tragédies des Anciens, Œdipe etc) n'est pas encore élevée de sa pure simplicité à la réflexion sur la différence du fait et de l'action, entre les données extérieures et le dessein conscient des circonstances, pas plus qu'à la distinction des suites, mais accepte la responsabilité pour la totalité de l'action » (PPP§ 118)
- Dans le mythe grec, l'ignorance d'Œdipe quant à l'identité de son adversaire porte sur l'une des circonstances de son action : il se trouve que l'homme qu'il a rencontré sur sa route est son père. S'il avait su qu'il s'agissait de son père, il y aurait là contre lui une circonstance aggravante.



HEGEL, PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT §117-118

- Mais la tragédie d'Œdipe est que la réalité de son action soit double :
 - - considérée sous la description « combat avec un inconnu rencontré sur la route », cette action est de sa part une action qui exécute ce que Hegel appelle son propos (Absicht): c'est en connaissance de cause qu'il a porté des coups à cet inconnu.
 - - mais considérée sous la description « combat avec son père », cette action sienne n'est pas celle qu'il projetait de faire.



HEGEL – PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT §117-118

- Hegel rend cette distinction en opposant les faits et gestes d'un homme (Tat) et l'action d'un homme (Handlung).
- Il retrouve ainsi la distinction latine entre actus humanus et actio hominis :
 - actus humanus : l'action intentionnelle en tant qu'elle est imputable à la personne elle-même, à la différence des parties de son corps dont la personne n'a pas le contrôle actio hominis. Ce que fait quelqu'un constitue son action, dans le sens fort du mot, si cela peut lui être imputé sous une description qui réponde à une intention de sa part.



HEGEL, PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT

- Une action n'est jamais isolée ou seule. Elle s'inscrit toujours dans un réseau ou une série d'actions qui définissent le contexte et qui en partie en déterminent le contenu et l'horizon. Ce qui implique que le sens et la signification d'une action ne sont pas exclusivement déterminés à partir d'elle-même, mais aussi en regard de ce réseau d'actions passées et futures, antérieures et postérieures dans lequel elle s'insère.
- La compréhension de la signification d'une action ne doit pas se limiter à l'analyse de ce que le sujet a exprimé ou voulu exprimer, mais elle doit prendre en considération la façon dont les autres ont compris ce qui a été exprimé par cette action.
- Tout sujet vit dans un monde social et historique donné, dans le cadre d'institutions qui, chacune à leur manière, contribuent à forger son identité et à orienter ses actions. C'est la raison pour laquelle il arrive souvent que le sujet agissant ne découvre qu'après coup le véritable sens de ses intentions et de ses actions.



CONCEPTION RETROSPECTIVE DE L'INTENTION

- En somme le sujet définit certes librement ses intentions, les intentions qui président à ses actions, mais sa démarche ne se fait pas dans la seule intériorité de sa conscience et rien n'autorise à croire qu'il est l'interprète privilégié de ses intentions ni du sens de ses actions. Le sens de ses intentions et de ses actions est tributaire du cadre social dans lequel s'inscrit son action.
- D'où cette lecture de certains lecteurs de Hegel (Pippin notamment) : conception rétrospective de l'intention. Cela n'implique pas que les intentions soient forgées ou inventées après l'action. Mais plutôt : les intentions sont à comprendre comme le résultat d'un processus complexe qui est de nature sociale. ; elles sont à envisager comme ne révélant souvent leur véritable sens que dans l'action elle-même et dans le prolongement de ses conséquences.



II. INTÉGRATION DES CIRCONSTANCES DE L'ACTION À LA DÉFINITION DE L'ACTION

- Nous venons de le voir avec les PPD de Hegel : les circonstances ne sont pas des accidents de l'acte (de même qu'il est question d'accidents de la substance), elles sont pleinement intégrées par Hegel à la définition qu'il nous donne de l'agir.
- Or, de cette intégration des circonstances dans les coordonnées même qui définissent l'action, Aristote est sans doute le pionnier et le meilleur exemple: « être vertueux, ce n'est pas seulement agir comme il faut, mais avec qui il faut, quand il faut et où il faut. L'acte vertueux ne serait pas ce qu'il est, ou ce qu'il doit être si les circonstances étaient autres ; et la vertu en général ne serait pas ce qu'elle est, peut-être même ne serait-elle pas du tout, si le monde était autre qu'il n'est ». *Éthique à Nicomaque*, II, 2, 1104b26.
- Je reprends et cite dans ce qui suit l'essai de Pierre Aubenque, *La prudence chez Aristote*.



L'ACTION EST NÉCESSAIREMENT SITUÉE, LA VERTU L'EST DE CE FAIT AUSSI

- Non seulement Aristote intègre d'emblée les circonstances à la définition de l'action, mais dans sa description des vertus morales, il indique les situations qui donnent à l'homme l'occasion d'être courageux, libéral, juste etc. Là où ces situations ne sont pas données, il n'y a plus aucune raison pour que ces vertus fleurissent.
- Aristote en tire cette conséquence qui dut paraître scandaleuse à ses contemporains que les dieux ne sont ni justes ni courageux, ni libéraux, ni tempérants, car ils ne vivent pas dans un monde où il y a à signer des contrats, à affronter des dangers, à distribuer des sommes d'argent ou à modérer des désirs.
- Il y a donc un type de situation propre à chaque vertu particulière.



STOÏCIENS RETOUR

- On peut alors revenir à la confrontation avec les stoïciens que j'avais commencé à introduire la semaine dernière. Nous avons dit que dans la morale stoïcienne, l'indifférence aux circonstances était l'exacte expression de la croyance en la Providence et dans leur conviction de la rationalité du réel. À l'inverse pour Aristote, la vie selon la sagesse, du philosophe, comme de l'homme d'action n'est pas immédiatement accessible à l'homme par une ascèse intérieure. Elle dépend de ses conditions de réalisation, des circonstances extérieures lesquelles ne sont ni en apparence ni en leur fond rationnelles. Nous n'avons donc pas selon Aristote à nous rendre indifférent aux circonstances : il nous appartient au contraire de les façonner humainement.



LE KAIROS

- L'intégration des circonstances à la définition même de l'action est intimement liée au temps de l'action, au temps dont nous avons déjà dit tout à l'heure et la semaine dernière qu'il n'était pas monotone, au temps opportun que Aristote nomme kairos.
- « Ceci est utile aujourd'hui, mais ne le sera pas demain, utile pour l'un, mais non pour l'autre, utile dans certaines circonstances, mais non dans d'autres ». 1197, a 38b1
- Aristote reproche à ceux qui définissent la vertu par l'impassibilité de proposer une définition absolue de l'action et de ne pas ajouter à leur définition de la vertu « de la façon qu'il faut et de la façon qu'il ne faut pas, et quand il le faut ». (Éthique à Nicomaque) La vertu consiste à agir et à pâtir « quand il faut, dans les cas où et à l'égard de qui il faut et de la manière qu'il faut » (Éthique à Nicomaque, II, 5, 1106b 21-23)



LE KAIROS

- La notion de kairos est courante chez les Grecs, ce n'est pas Aristote qui l'invente. C'est en revanche Aristote qui le premier lui donne une place dans la définition même de l'acte moral.
- Si le domaine de la morale « n'a rien de stable », « c'est aux acteurs eux-mêmes qu'il appartient de tenir compte de l'opportunité (kairos), comme c'est le cas pour l'art médical et celui de la navigation » (Éthique à Nicomaque, II, 2, 1104 a 8-9).
- De même dans les jugements que nous portons sur les actes d'autrui, nous devons intégrer les circonstances dans lesquelles l'acte s'est produit. Aristote n'invoque donc pas les circonstances pour restreindre la liberté, mais au contraire pour en élargir le concept.



L'OBJET DU CHOIX

- Pour juger jusqu'à quel point un acte est volontaire, il ne faudra pas l'envisager en lui-même, mais dans son contexte et l'on s'apercevra que la « volonté » doit toujours ruser avec quelque contrainte et n'en disparaîtra pas pour autant.
- Ce n'est pas seulement dans les cas extrêmes, mais « toujours que la fin de l'action est relative aux circonstances, au kairós ». Éthique à Nicomaque, III, 1, 1110 a14.)
- L'objet de la volonté, du choix n'est pas le bien absolu, mais le bien relatif à la situation, au moment présent.
- Dans l'éthique d'Aristote, il n'y a pas de règle universelle qui puisse nous dire: tel acte est *intrinsèquement* mauvais.



AJUSTER SES FINS AU MONDE EXISTANT

- C'est toujours à l'agent et éventuellement au juge d'apprécier à chaque fois le rapport entre la qualité de l'intention et les inconvénients ou les risques que sa réalisation implique.
- Cela ne veut pas dire qu'Aristote réduise l'éthique à des questions d'habileté ou d'efficacité, mais qu'elle ne réside pas seulement dans la volonté mais dans l'action. Car si l'intention peut être indifférente au résultat, l'action doit compter elle, avec l'imprévisibilité du monde.
- Aristote ne fait pas encore la critique de la « belle âme » qu'effarouche l'impureté des moyens. Mais il fait la critique du contemplatif qui n'est que contemplatif et s'abstient de risquer l'absolu de la fin dans la contingence des moyens.



L'ENTRE-DEUX

- Le moment proprement éthique pour Aristote ne se situe ni au niveau de la volonté, ni au niveau de l'action dont le succès ou l'échec ne dépendent pas exclusivement de nous, mais dans leur entre-deux : dans le choix raisonnable qui, guidé par la volonté du bien, décide du meilleur possible à chaque pas et laisse le reste au hasard.



- Mais Aristote n'a pas seulement intégré les circonstances à la définition même de l'action, il nous a livré dans sa *Rhétorique* les éléments qui définissent l'art oratoire qui prend une place décisive pour comprendre le rôle des circonstances : la notion même de circonstances morales de l'action est empruntée au registre judiciaire. L'art oratoire contient donc la connaissance des différents éléments qui constituent une affaire ou une action. Le jugement à porter va dépendre de chacun de ces éléments.
- Lire *Rhétorique*, III, chapitre 15 à 17.
- Aristote ramène à quatre les points sur lesquels les parties dans un procès peuvent diverger.



EN CONTEXTE RHÉTORIQUE

- 1. L'action en cause a-t-elle été accomplie ?
- 2. Si l'on doit accorder à l'accusation qu'elle l'a été, était-elle dommageable pour la partie adverse ?
- 3. Si elle l'était, l'était-elle autant que le soutient la partie adverse ?
- 4. Si elle l'était, était une action contraire au droit ?

- À chaque fois, la réponse à donner va dépendre d'une appréciation des propriétés particulières de l'action. Aristote propose dans l'*Ethique à Nicomaque* (1111a) un classement des éléments de l'action.



LES ÉLÉMENTS DE L'ACTION

- 1. Qui l'a fait ? L'agent
- 2. L'acte (qu'est-ce qui a été fait ?)
- 3. L'objet de l'action (sur quoi l'agent a-t-il agi?)
- 4. L'instrument (avec quoi l'action a-t-elle été faite ?)
- 5. Le résultat visé (dans quel but?)
- 6. La manière dont l'action a été faite (par exemple violemment, rapidement etc).



CIRCONSTANCES MORALES DE L'ACTION SUR LE TERRAIN RHÉTORIQUE

- Pour que l'action soit volontaire, il faut que l'agent sache ce qu'il fait. Chacun des éléments de l'action à l'exception du premier peut conduire à un non-lieu. L'agent ne peut pas plaider qu'il ne savait pas qui était celui qui accomplissait l'action en question. Mais il peut très bien chercher à établir qu'il ne savait pas ce qu'il faisait ou qu'il y a une méprise sur l'objet ou sur l'instrument.
- Dans les traités de morale, au chapitre des circonstances de l'action, les auteurs font l'inventaire des ressources dont a besoin l'orateur pour construire sa version des faits, sa narratio et lui permettre de préparer sur tel ou tel point ses preuves à la charge ou à la décharge de l'accusé. Or, dans les listes d'Aristote et celles de Cicéron, nous trouvons le quoi (quid), c'est-à-dire le contenu de l'acte. Ces listes contiennent également les questions « qui? », « quel objet? ».



UNE DIFFICULTÉ

- La difficulté devient donc la suivante : le mot de circonstance semble indiquer quelque chose d'extérieur à l'action et il doit dans ce cas être possible de marquer le point où l'on sort de la description du cas ou de l'acte : sinon on ne pourrait pas décrire ce qu'a fait quelqu'un sans raconter la totalité de l'histoire universelle.
- Mais il se découvre impossible de dire ce que quelqu'un a fait abstraction faite de certaines des circonstances dans lesquelles il est intervenu.

III. L'INTÉGRATION DES CIRCONSTANCES PAR E. ANSCOMBE

- Je propose donc pour terminer d'utiliser des ressources plus contemporaines pour nous sortir de cette difficulté.
- Intention de G. E. M. Anscombe (1957).
- Un classique de la philosophie de l'action. Un classique également pour sa redéfinition de l'intention.
- §25 : « en gros l'intention de l'homme c'est son action ». Il faut évidemment préciser cette idée. Et Anscombe le fait tout particulièrement en prenant en considération les circonstances.



UNE NOUVELLE COMPRÉHENSION DE L'INTENTION

- « En gros l'intention d'un homme, c'est son action ». À condition de tenir compte de la variété des situations et des circonstances. Car Anscombe le souligne après Wittgenstein, il y a en toute action humaine une part aléatoire, qui tient à la nature des circonstances et dont il peut résulter un divorce entre l'intention et l'action.
- Anscombe ne tient pas du tout pour négligeable la part des circonstances dans l'action accomplie. Elle marque bien plutôt son opposition à une conception dominante de l'intention qui fait de la séparation entre l'intention et l'action le cas normal et leur coïncidence – lorsque l'agent se trouve avoir fait ce qu'il avait l'intention de faire – le problème à résoudre par le moyen d'une théorie philosophique.



CONTRE LE MENTALISME

- Au lieu de prendre pour paradigme d'une attribution d'intention à un sujet le cas de l'intention pure (pure de toute exécution présente), partons de ce que fait effectivement quelqu'un et cherchons en quoi que qu'il fait est intentionnel.
- Elle rejette ce faisant la «représentation naturelle et largement acceptée compréhension mentaliste de l'intention, cad la compréhension de l'intention qui en fait un état d'esprit.



MENTALISME

- Le mentalisme : un concept psychologique décrit un état interne du sujet ou de l'agent.
- Appliquer un concept psychologique à un individu (pour dire qu'il a une intention, une croyance, un désir), c'est toujours le décrire sous le rapport de son état d'esprit ou de son état normal, cad dans l'état mental dans lequel il se trouve.
- Or, cet état n'est directement connu que de celui qui l'éprouve. Les autres n'y ont qu'un accès indirect. « Je vais faire une promenade » il faudrait être moi pour savoir que j'ai l'intention de faire une promenade, les autres ne pourraient que le présumer.
- Ensuite cet état est un état intrinsèque du sujet, il est donné tel quel quel que soit le contexte. On le voit, le mentalisme décide que ce divorce entre le contexte et les pensées du sujet est une dualité de principe. L'état mental du sujet se définit par la constitution interne de ce sujet en toute indépendance à l'égard du contexte. Pour reprendre un exemple de Wittgenstein, un homme pourrait avoir l'intention de jouer aux échecs à une époque où n'existerait pas encore l'institution du jeu d'échecs. Il suffirait d'être dans un état interne spécifique, celui-là même dans lequel se trouve quelqu'un chez nous qui a cette intention.



L'INTENTION

- La difficulté principale de cette conception naturelle de l'intention pour Anscombe, c'est pour rendre compte de la manière dont un état présent du sujet se rapporte au futur.
- La représentation la plus courante de la relation intention/action est en réalité une théorie causale de l'action qui la décompose de la manière suivante : ce qui fait la différence entre une action intentionnelle et une action tout court, c'est que l'action intentionnelle est précédée par un état mental du sujet qui consiste dans une combinaison de diverses composantes dont l'ensemble est à l'origine d'un mouvement corporel qu'on pourra décrire comme "exécution de l'intention".



L'INTENTION

- Reprenons le même exemple qu'Anscombe : quelqu'un pousse intentionnellement son bateau hors du garage.
- 1. Le sujet désire arriver dès que possible à un certain résultat (ici sortir son bateau du garage de manière à pouvoir par la suite faire une promenade en mer).
- 2. Le sujet croit que s'il pousse maintenant de toutes ses forces sur le bateau, il déplacera ce bateau hors du garage.
- 3. Le sujet croit être en face d'un objet physique qui est son bateau.
- Lorsque ses conditions sont réunies, le sujet en question est dans l'état d'avoir l'intention de sortir le bateau (c'est son objectif) en poussant dessus maintenant (c'est le moyen) et cet état provoque le déclenchement de l'action de pousser le bateau hors du garage (si les croyances du sujet sont exactes) ou du moins de faire les mouvements corporels appropriés. L'intention est l'antécédent causal de l'action intentionnel.



L'INTENTION

- Anscombe objecte qu'il y a au moins deux significations d'un énoncé dans lequel un locuteur annonce ce qu'il va faire :
- - un sens où le futur peut être utilisé comme un prognostic : pour dire à l'avance ce que l'agent croit qu'il va faire.
- Je vais réussir mon examen : il croit qu'il/elle obtiendra son année.
- Mais le futur peut être également utilisé pour dire d'avance non pas ce qu'il croit qu'il fera mais ce qu'il se propose de faire, c'est alors un futur d'intention. Et ici la conscience de l'état présent est une raison de croire qu'un événement au futur se produira.
- Le problème pour le mentaliste = il ne peut pas construire le futur d'intention. Il faudrait admettre à le suivre que le futur d'intention s'emploie pour parler de son propre état présent.
- Ce n'est qu'un exemple de difficulté à laquelle nous sommes confrontés si nous adoptons cette conception de l'intention.



L'INTENTION

- À cette représentation la plus courante, Anscombe oppose une nouvelle compréhension de l'intention qui rétablit le lien interne entre l'intention et l'action.
- Propose un renversement de perspective : partons donc de ce que fait effectivement quelqu'un et cherchons en quoi ce qu'il fait est intentionnel.
- "Lorsque je me souviens de l'intention dans laquelle j'ai fait quelque chose, je ne me souviens pas nécessairement d'avoir eu en tête telle ou telle pensée explicite, et quand bien même je m'en souviendrai, cette pensée ne me donne l'intention qui était la mienne qu'en vertu de "toute l'histoire de ce qui s'est passé". Wittgenstein Recherches philosophiques, §644).



L'ALTERNATIVE

- Pour Wittgenstein, comme pour Anscombe, l'analyse qui permet de comprendre en quoi une action est intentionnelle ne doit pas être une analyse mentaliste (comme si le concept d'intention servait à décrire un état interne de l'agent), mais une analyse historique ou biographique (ce concept décrit la conduite d'un agent dans le contexte de ses activités passées et de son milieu historique de vie.



RÉSUMONS LES ACQUIS DE L'ANALYSE D'ANSCOMBE

- Avoir une intention, c'est raisonner en première personne sur ce que l'on fait : l'intention d'un agent est premièrement donnée par le raisonnement pratique qui guide l'agent vers son objectif.
- L'objectif est identifié par la description la plus lointaine de l'action, celle qui prend en compte le maximum de circonstances spatiales, temporelles de l'action, qu'elle soit en cours d'exécution ou projetée.
- L'intention, c'est par excellence le raisonnement pratique qui consiste à articuler logiquement les faits de manière à s'assurer soit qu'ils sont identiques étant donné les circonstances à l'objectif recherché, soit que le premier fait, celui que l'agent accomplit directement, fera arriver le dernier, le plus éloigné, cad l'objectif par transitivité causale.



LE POINT D'ABOUTISSEMENT

- L'intention ne porte donc pas sur un état interne ni sur un changement qui se produirait dans l'agent : elle porte sur des faits du monde.
- L'action et l'intention sont des phénomènes psychologiques de plein droit, et pourtant ils se situent bien au-delà des limites de notre corps.
- Ils se composent de faits disséminés autour de nous que nous ordonnons d'après une pensée, un raisonnement pratique.



CONCLUSION (TROP BRÈVE)

- Vous l'aurez compris : l'intégration des circonstances à la définition de l'action ne se contente de corriger une négligence de détail. Elle constitue pour moi le modèle qui me paraît le plus opératoire pour penser l'action : ce modèle combine les ressources offertes par Aristote, Hegel et Anscombe. Il a transformé en profondeur à la fois ce que nous entendons par action et par intention, la manière dont nous concevons l'action ainsi que l'autonomie du raisonnement pratique. C'est ce modèle que Vincent Descombes qui avait jadis l'habitude de venir ici même au CUF appelle le "modèle grammatical des degrés de l'agir".